

DEMANDE DE SUBVENTION

Agenda 21

Aide à l'installation d'un dispositif de récupération des eaux de pluie

Afin de préserver la ressource en eau et de participer à une meilleure gestion des eaux pluviales, dans la poursuite des actions engagées depuis l'adoption de l'Agenda 21, la Ville de Basse-Goulaine s'engage à verser une subvention afin d'encourager les particuliers à installer des récupérateurs d'eau de pluie dans leur propriété bâtie. Cette aide s'inscrit en continuité des dispositions du zonage pluvial qui imposent notamment pour les nouvelles constructions une gestion à la parcelle des eaux de pluie générées par le projet.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être propriétaire ou locataire
- Installation du dispositif sur une maison existante
- Achat d'un récupérateur aérien ou achat d'une cuve enterrée avec pompe
- Aide attribuée une seule fois par logement (sauf passage d'un dispositif aérien à un dispositif enterré).
- Installation dans les règles de l'art par un professionnel (pour les dispositifs enterrés)

MONTANT DE L'AIDE :

- **50 €** pour les récupérateurs d'eau aériens conformes à la réglementation en vigueur, installés sur les maisons existantes (délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2020). Dans cette hypothèse, le dispositif choisi ne devra pas être visible des voies et emprises publiques.
- **500 €** pour les cuves enterrées avec pompe conformes à la réglementation en vigueur installées sur les maisons existantes (délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2020)

! *Attention : en aucun cas, le montant de l'aide ne pourra être supérieur à la valeur d'achat de l'ouvrage installé.*

PIECES A FOURNIR :

- Formulaire ci-joint
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Accord du propriétaire si vous êtes locataire
- Facture datée, acquittée avec les coordonnées du fournisseur, date de paiement et le nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire
- Une photographie de l'installation

ENVOI DOSSIER COMPLET A:

Monsieur le Maire,

Mairie de Basse Goulaine

25 rue de la Razée

44115 BASSE GOULAIN

RENSEIGNEMENTS DISPOSITIF :

Service Urbanisme et Affaires Foncières

tel : 02 40 06 05 09

mail : secretariat.urba@basse-goulaine.fr

RENSEIGNEMENTS COMPTABILITE / PAIEMENT :

Service finances

tel : 02 40 13 51 81

mail : finances@basse-goulaine.fr

INFORMATION TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES : Les informations recueillies dans le cadre de la présente demande sont enregistrées et conservées pendant toute la durée de vie du dossier. Elles sont réservées à l'usage des agents de la Commune et du Trésor Public. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données (RGPD), chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la commune de Basse-Goulaine : associations@basse-goulaine.fr



Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je suis : propriétaire – locataire (barrer la mention inutile)

Je sollicite une aide pour l'installation :

- d'un récupérateur d'eau de pluie aérien sur une maison existante (y compris sur les annexes agrémentant mon jardin)
- d'une cuve enterrée avec pompe sur une maison existante (y compris sur les annexes agrémentant mon jardin)

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des éléments mentionnés sur la présente et je suis conscient que toute fausse déclaration entraînera des poursuites à mon encontre.

Bordereau des pièces à joindre :

| | |
|--|---|
| | Formulaire dûment renseigné |
| | Justificatif de domicile de moins de 3 mois |
| | Accord du propriétaire si vous êtes locataire |
| | Facture datée, acquittée avec les coordonnées du fournisseur, date de paiement et le nom du demandeur |
| | Un relevé d'identité bancaire |
| | Une photographie de l'installation. |

DATE ET SIGNATURE

INFORMATION TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES : Les informations recueillies dans le cadre de la présente demande sont enregistrées et conservées pendant toute la durée de vie du dossier. Elles sont réservées à l'usage des agents de la Commune et du Trésor Public. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données (RGPD), chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la commune de Basse-Goulaine : associations@basse-goulaine.fr